



## Ambassadrice / Ambassadeur de la Vision 21, création d'un poste à 40%; décision

### Propositions:

1. Le Synode soutient la création d'un poste d'«Ambassadrice / Ambassadeur de la Vision 21» à 40 %.
2. Il approuve à cette fin 50.4 points de poste.

### Explication

#### 1. Historique du dossier

Le Synode d'été 2017 a approuvé la Vision 21 de l'Eglise et ses sept idées directrices lors du débat y relatif par 156 «oui» contre 2 «non» et 9 abstentions:

*S'appuyer sur la Bible – en quête d'humanité*

*Vivre la foi au pluriel - tenir un profil clair*

*Ouverts à tous - solidaires des laissés-pour-compte*

*Fortifier l'individu – rechercher la communauté*

*Soigner les héritages - ouvrir des espaces*

*Rester proche – penser monde*

*Façonner le présent – demain, risquer Dieu*

Le Synode s'est de plus engagé à évaluer son action à l'aune des idées directrices, ainsi qu'à appeler tous les responsables, à tous les niveaux de l'Eglise, à s'inspirer et se laisser guider par la Vision comme base essentielle en toute action.

Les points suivants sont avant tout ressortis lors de la discussion préalable du Synode:

- a. Il s'agit d'une vision commune, élaborée sur la base de 6000 questions en lien avec l'avenir de l'Eglise, affinée en 200 réponses synthétiques, elles-mêmes condensées soigneusement par un groupe d'experts en sept idées directrices.
- b. Dans la vision commune, aucun mot n'est choisi au hasard, aucun n'est de trop, aucun ne manque.
- c. Il faut maintenant faire vivre cette vision commune.
- d. La vision commune, qui nous engage, doit nous inspirer et nous guider.
- e. La vision commune ouvre une fenêtre et indique le cap.

- f. La vision commune donne un signal clair: faites en quelque chose, empoignez-la, mettez concrètement les principes directeurs en œuvre!
- g. Que nos actes et nos conduites soient dirigés par la vision commune! Elle ne sera vivante au quotidien que si nous nous en tenons aux idées directrices.
- h. La vision commune est en soi quelque chose de fort, une idée, une perspective d'avenir, qui transmet aux êtres humains passion et confiance. Allons de l'avant, aujourd'hui encore, d'un pas décidé!

Les interventions précédentes et le résultat clair de la votation sont un signal sans équivoque afin que l'on passe de la parole aux actes. Ainsi, un processus de mise en œuvre de longue haleine, exécuté avec soin, doit s'inscrire dans la vision commune.

## **2. Le rôle central de la mise en œuvre**

Telle une étoile dans le ciel qui nous guide, la Vision façonnera, imprénera et conduira notre Eglise durablement, à tous les niveaux et jusque dans les moindres recoins de notre territoire ecclésial. Les sept idées directrices seront tour à tour les étoiles qui guident pour les sept prochaines années.

Une étoile directrice indique la voie et n'est pas le but du voyage. Elle nous montre la voie sur la manière d'être Eglise à la fin de la décennie 2010 et pour la décennie 2020. C'est le premier pas de la mise en œuvre. Afin d'y parvenir, nous devons nous rappeler d'où vient notre Eglise et quelle est sa mission. La vision et ses idées directrices n'existeront et ne resteront vivantes au quotidien que dans la mesure où les paroissiennes et paroissiens se les approprieront. Ce sont eux qui leur insuffleront la vie. Tous ensemble, nous sommes appelés à réfléchir à ce que signifie la vision pour notre paroisse. La vision et les idées directrices porteront leurs fruits si nous suivons cet appel.

A l'occasion du Dimanche de la Réformation, les paroisses pourront mettre l'accent sur l'étoile de l'année. Le Conseil synodal mettra chaque année à disposition des paroisses un message ainsi que du matériel théologique. Le Conseil synodal a également élaboré, en vue du travail sur la vision, la brochure de fondement théologique «Animés par Dieu. Engagés pour les humains.», ainsi que l'outil de travail pour le dialogue au sein des paroisses «Vision Eglise 21- Quel impact concret pour notre paroisse?», qu'il a présentés à l'automne 2017. Les deux brochures sont disponibles auprès des services centraux sous forme papier. Elles peuvent également être téléchargées au format PDF sur le site [eglise21.refbejuso.ch](http://eglise21.refbejuso.ch).

Le Conseil synodal lui-même veut accorder de la place à la Vision et porter haut ses couleurs. Il se donne le rôle de celui qui entend et qui écoute: entendre la Bible et les êtres humains! Entendre et écouter, c'est se tourner vers les gens dans l'Eglise et dans la société. L'attitude fondamentale, c'est écouter, être proche et porter l'espoir avec une confiance légitime.

### 3. Création d'un nouveau poste d'Ambassadrice / Ambassadeur de la Vision

Les engagements clairs affichés lors des débats au Synode montrent qu'une vision commune est quelque chose de fort. Elle peut générer de la passion chez les gens.

Une mise en œuvre dynamique nécessite une présence durable dans les paroisses et un travail de sensibilisation efficace. Il convient de répondre rapidement, scrupuleusement et entièrement aux questions des paroisses et du grand public. Ainsi, la Vision et ses idées directrices illumineront le ciel comme des étoiles qui nous guident, et elle restera vivante au jour le jour.

Pour garantir la présence dans les paroisses et assurer le travail de sensibilisation, le Conseil synodal prévoit de créer un nouveau poste d'«Ambassadrice / Ambassadeur de la Vision» à 40%. Le Conseil synodal est conscient du fait que la durée de ce poste d'«Ambassadrice / Ambassadeur de la Vision» ne peut pas aller au-delà de la fin 2025. Avec l'objectif d'assurer, au-delà de cette date, la pérennité d'un emploi à l'ambassadrice/l'ambassadeur de la Vision au sein des Services généraux, le Conseil synodal sera attentif à mettre rapidement en place une planification de carrière ciblée.

Il est prévu que l'Ambassadrice ou l'Ambassadeur de la Vision entre en fonction à l'automne 2018.

Les activités suivantes font notamment partie des tâches de l'Ambassadrice ou de l'Ambassadeur de la vision:

- Communication:

*Présence sur place*: à des fins de conseil, de soutien et de réseautage, l'Ambassadrice ou l'Ambassadeur de la Vision doit être présente ou présent sur le terrain (paroisses, arrondissements ecclésiastiques, fractions).

*Travail de sensibilisation*: l'Ambassadrice ou l'Ambassadeur de Vision doit être active ou actif dans le travail de sensibilisation (p. ex. Newsletter, Ensemble, site web, lettre annuelle).

*Transmission des connaissances et des informations*: Les idées générées au sein du groupe «Think-Tank», le moteur créatif qui donne les impulsions pour la mise en œuvre de la Vision, devront être présentées par l'Ambassadrice ou l'Ambassadeur de la Vision aux personnes concernées. Un rapport informatif devra aussi être remis aux échelons hiérarchiques supérieurs (Chancelier de l'Eglise, président du Conseil synodal).

- Organisation: l'Ambassadrice ou l'Ambassadeur de la Vision est en charge de la direction du «Think-Tank». Elle ou il élabore le budget annuel pour la mise en œuvre de la Vision.

- Coordination et garantie: l'Ambassadrice ou l'Ambassadeur de Vision relie et coordonne les travaux des sections et est responsable de la préparation de tous les éléments nécessaires au Dimanche de la Réformation.

#### **4. Coûts**

Le Synode d'hiver 2013 a fixé le plafond des points de poste à 6000 pour les postes de projets. Ces points ont déjà été sollicités dans leur totalité. Il n'y a donc plus la possibilité de créer de nouveaux postes supplémentaires à partir du pool des postes fixes.

Pour le poste d'Ambassadeur de la Vision, un pensem de 40% est prévu. L'affectation s'effectuera en classe de salaire 21. Pour un poste à 40%, 50,4 points sont nécessaires.

En lien avec l'augmentation de la dotation du poste «Développement du culte», la CoFi a exigé en 2017 que les charges salariales brutes soient indiquées à titre informatif. Pour une classification prévue à l'échelon de traitement 50 de la classe de traitement 21, les charges salariales brutes s'élèvent à près de CHF 64'000 par an.

Le Conseil synodal